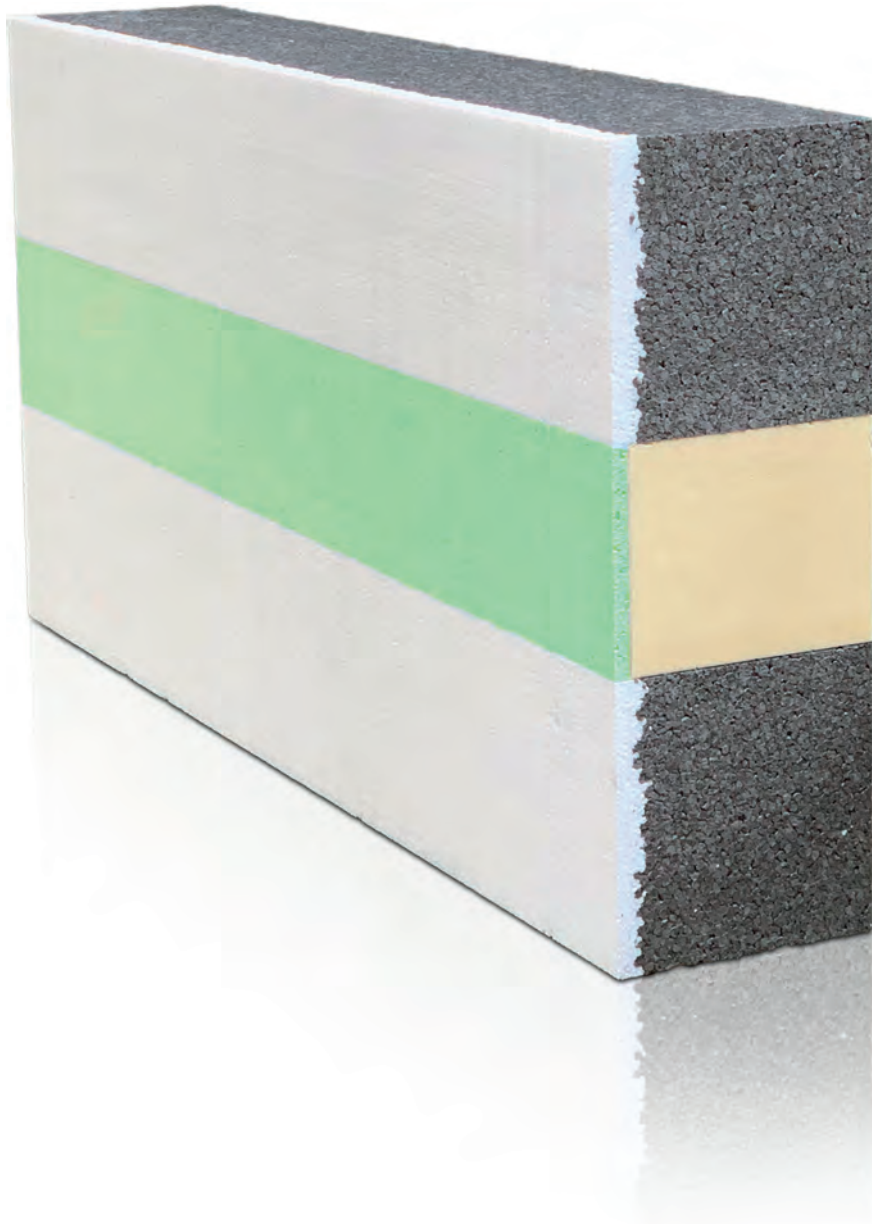


Directives de mise en œuvre **HiCompact®** panneau coupe-feu

Directives de mise en œuvre
pour systèmes CH de façades ITEC
HiCompact® panneau coupe-feu
conformes aux reconnaissance AEAI N° 27500



- 1. Préparations aux soins de la direction des travaux**
- 2. Fond et préparation du fond**
- 3. Pose des panneaux HiCompact® panneau coupe-feu**
- 4. Points particuliers spéciaux**
- 5. AQ - gestion de la qualité, documentations**

1. Préparations aux soins de la direction des travaux

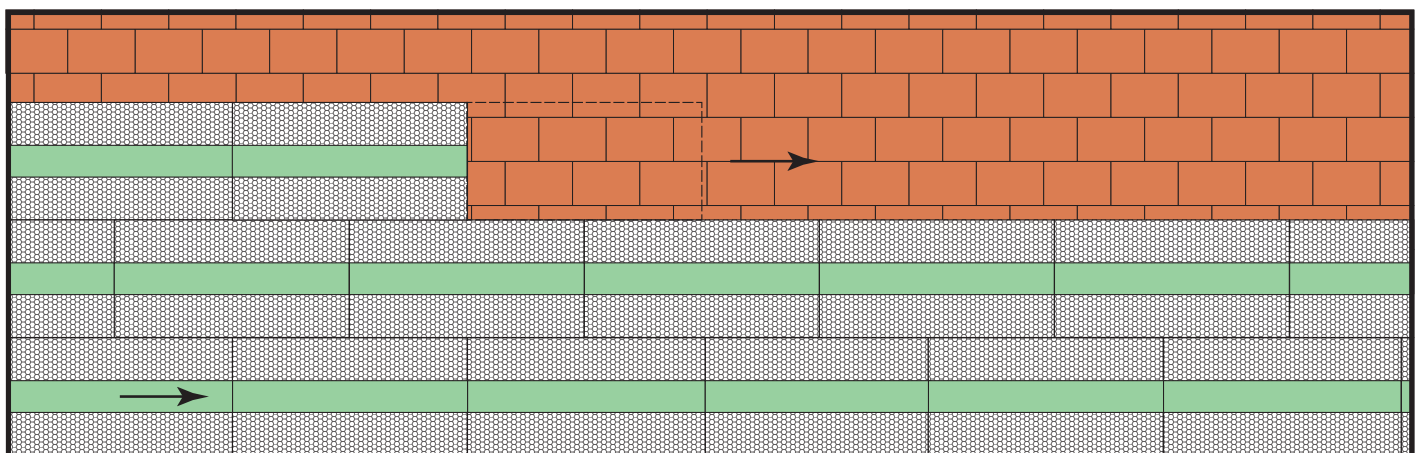
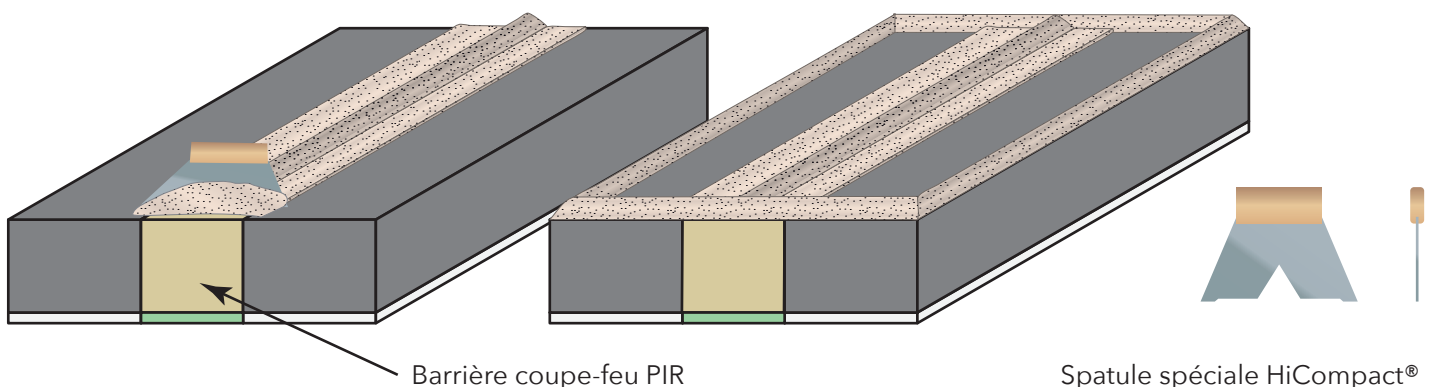
- Les éléments en encorbellement et les tablettes de fenêtres doivent déborder d'au moins 30 mm horizontalement par rapport au fini de la façade ITEC, avec une retombée minimale de 50 mm.
- Tous les raccords doivent être étudiés et parfaitement étanchés, de sorte que ni pluie battante ni aucune autre source d'humidité ne puisse s'infiltrer derrière les panneaux HiCompact® à bande filante de protection incendie.
- L'étanchéité au vent et à l'air doit être garantie dans les limites des déformations possibles de la structure porteuse. L'étanchéité à l'air peut être assurée au moyen de l'isolation thermique extérieure crépie.
- Les couvertures et les rives des toits (y compris pour les toits-plats) doivent être construites, finies et réalisées conformément aux normes applicables.
- Les températures minimales (air et fond) doivent être assurées pendant toute la durée des travaux conformément aux prescriptions du fournisseur du système. Valable pour le séchage de tous les mortiers, primaires et crépis.

2. Fond et préparation du fond

- Le fond doit être propre, résistant, sec, stable et exempt d'efflorescences, couches délitées, huiles de coffrage, d'algues, de mousses et de lichens.
- La planéité du fond doit être conforme aux exigences des normes applicables.
- Le fond constitue une paroi minérale massive à base de matériau de classe RF 1, avec une durée de résistance au feu de 30 minutes.
- Des éléments de construction annexes avec des matériaux de classe RF3, avec 30 minutes de résistance au feu, peuvent être mis en œuvre pour des parties d'importance réduite (rive de toit, superstructure et autour d'ouvertures).
- Des restes grossiers de mortier ou d'éléments de béton doivent être éliminés, les fortes inégalités ou cavités doivent être égalisées avec un mortier d'égalisation à base minérale.
- Les impuretés, salissures et les restes d'huile de coffrage doivent être éliminés. Les efflorescences et autres dépôts de sels doivent être séchés et enlevés par brossage.
- Les parties peu résistantes et les anciens crépis peu adhérents doivent être éliminés.

3. Pose des panneaux isolants

- Les panneaux HiCompact® à bande filante de protection incendie sont posés sur le fond avec une couche de mortier-colle à base minérale de 5 mm d'épaisseur appliquée en pleine surface sur la barrière coupe-feu PIR (avec la spatule spéciale HiCompact® et avec la quantité exacte de mortier-colle), ainsi que sur le pourtour du panneau. Les panneaux doivent être posés par couches successives, en veillant à ce que même dans le cas d'utilisation de panneaux coupés les joints entre les panneaux restent décalés.



- Il faut faire particulièrement attention à ce que l'épaisseur du mortier-colle appliqué sur le pourtour du HiCompact® panneau coupe-feu soit suffisante, de manière à garantir le collage nécessaire. Les bords des panneaux doivent être liés sans aucun vide au fond.
- Des dépassements ponctuels de l'épaisseur de 5 mm du mortier-colle sont admissibles.
- Les panneaux HiCompact® à bande filante de protection incendie peuvent être facilement découpés avec une scie électrique tout usage avec dispositif de guidage ou avec une scie sauteuse manuelle. Pour assurer des coupes rectilignes et des arêtes orthogonales, il est nécessaire de n'utiliser que des outils professionnels équipés d'accessoires de guidage.
- Des évidements peuvent être exécutés avec une scie sauteuse à main. Une découpe avec un appareil à filament chauffant pour EPS n'est pas possible.
- Lors d'exécution de travaux de découpe ou de ponçages des panneaux HiCompact® à bande filante de protection incendie, le port de lunettes et de masques de protection est recommandé.
- La planéité de la surface du fond doit être régulièrement contrôlée au moyen d'une règle ou d'une latte.
- L'épaisseur minimale du crépi de fond appliqué seul est de 3 mm, 4 mm en cas d'application d'un revêtement dur (pierre naturelle, céramique, clinker, etc.). De plus fortes épaisseurs sont admissibles, mais en respectant strictement les prescriptions des fournisseurs.
- L'armature est constituée par un treillis en tissu de verre textile (avec des mailles de minimum 6 x 6 mm), posé en continu avec un recouvrement minimal de 0.10 m aux raccords des lés.
- L'épaisseur minimale du crépi de finition est de 1.5 mm (K2). L'épaisseur maximale admissible pour des crépis de la classe RF2 est de 4 mm ; elle n'est pas limitée pour les crépis de la classe RF1.
- L'épaisseur minimale de la couche de crépi, crépi de fond plus couche de finition, est de 4.5 mm. L'épaisseur maximale du crépi résulte de la combinaison prévue pour les crépis (crépis de fond et de finition).
- Pour des ouvrages anciens ou dans des cas spéciaux, il peut s'avérer nécessaire de compléter le collage des panneaux HiCompact® à bande filante de protection incendie par des chevilles, pour assurer une fixation mécanique. Le nombre nécessaire de chevilles et le schéma de leur mise en œuvre est fonction de la qualité du support et doit être déterminé de cas en cas. Pour ces fixations il ne faut utiliser exclusivement que des chevilles recommandées par le fournisseur des panneaux isolants. La longueur des chevilles est fonction de la structure de la paroi. Un ancien crépi n'est pas un fond adéquat pour leur ancrage et son épaisseur doit être ajoutée à celle de l'épaisseur de l'isolant pour déterminer la longueur des chevilles. Pour éviter que ces chevilles ne soient ultérieurement visibles, il est recommandé de les noyer dans l'isolant et de les recouvrir avec des rondelles isolantes. La pose des chevilles ne doit être exécutée qu'après un temps de séchage suffisant (environ 36 h).

4. Prescriptions

- Les directives du fournisseur du système s'appliquent de manière générale pour l'exécution, les garanties et la mise en œuvre.
- Les données et prescriptions de la présente description du système, de même que les fiches techniques actuelles relatives à ses divers composants et que les détails de construction, font parties intégrantes de ces directives.
- Des dérogations à ces directives ne sont admissibles que si elles font l'objet d'une autorisation écrite du fournisseur du système.

5. Gestion de la qualité

- Le demandeur pour une construction reconnue par l'AEAI, en l'occurrence Gonon Isolation SA pour son produit panneaux HiCompact® à bande filante de protection incendie, garantit par des dispositions et mesures adéquates que les exigences fixées sont satisfaites. Ces exigences sont définies dans la directive de protection incendie 28-15 chiffre 3.3.
- L'entrepreneur / applicateur, s'engage à connaître ces prescriptions et à exécuter les travaux conformément à celles-ci et à celles du fournisseur du système.
- Les travaux exécutés doivent être vérifiés conformément aux instructions du fournisseur, confirmés par un procès-verbal établi par l'entrepreneur / applicateur.